

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_04_004A

L'an deux mille vingt six, le deux avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 27 mars 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, David MAINGUY, Héléne MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS pouvoir à Gilles PITON
Stéphane BIDEZ pouvoir à Samuel BELANGER
Guillaume BODIN pouvoir à Luc CHAUVIN
Sophie DEMANGE pouvoir à Laetitia NAUD
Josseline LHOMMEAU pouvoir à Guy CAILLAULT
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.

CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

VU l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal détermine le nombre de représentants désignés et nommés au sein de cette commission.

La commission examine chaque année, le rapport d'activité établi par le délégataire de service public. Elle est également consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ou de partenariat.

Il est proposé de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

4 membres titulaires et 4 membres suppléants, parmi les conseillers municipaux.

3 membres représentants des usagers et des habitants, dont 1 représentant respectivement :

- *du centre social Val'Mauges de Mauges sur Loire*
- *de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales*
- *de l'association CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie*

Et de procéder à la désignation de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DÉCIDE DE :

➤ Fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Mauges-sur-Loire comme suit :

Représentants du conseil municipal : 8 membres dont	Représentants des usagers et des habitants 3 membres dont
4 membres titulaires	<i>1 représentant du centre social Val'Mauges</i>
4 membres suppléants	<i>1 représentant de l'UDAF, Union Départementale des Associations Familiales</i>
	<i>1 représentant de l'association CLCV Consommation Logement et cadre de vie</i>

➤ Désigner les représentants du Conseil Municipal

Sont candidats :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 049-200054336-20260402-DL_2026_04_004A-DE



Membres titulaires	Membres suppléants
Narciso VILACA	Marie LE GAL
Albert COIFFARD	Nadège MOREAU
Yvette DE BARROS	Marie-Béatrice MORISSEAU
Anne-Françoise CADIOT-OGER	Ariel YARIV

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 64
(dont 6 pouvoirs)

Signé le 8 avril 2026
Le Maire
Gilles PITON